

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION JEUNES

Réunion du mardi 11 janvier 2022

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Henri Blanc – Franck Gidaro – Patrick Ruiz**

Excusés : **MM. Stéphane Cerutti – Pierre Espinosa – Mebarek Guerroumi – Michel Prudhomme Latour**

Absents : **MM. Mehdi Lesnes – Michel Pesquet – Yves Plouhinec – Damien Suc**

Le procès-verbal de la réunion du 4 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

COUPES DE L'HÉRAULT

Le tirage au sort des 8^{èmes} de Finale de Coupes de l'Hérault U19, U17 et U15 aura lieu le **mardi 25 janvier 2022 à 18h** dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister, si le tirage est effectué dans nos locaux un seul représentant par club avec pass sanitaire (ou vaccinal) obligatoire.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Suite à la parution sur l'Officiel 34 N° 20 du procès-verbal du 5 janvier 2022 de la Commission Bonus-Malus (classement U15 Ambition (C) Phase 1), la Section Jeunes modifie la composition des championnats U15 D1 Territoriale et U15 Ambition D1 pour la phase 2 : M. PETIT BARD FC 1 disputera le championnat U15 D1 Territoriale et ST CLEMENT MONT 2 le championnat U15 Ambition D1.

Suite à l'appel interjeté par JACOU CLAPIERS FOOTBALL ANIMATION par mail du 10 janvier 2022, qui conteste l'intégration de son équipe en U17 Ambition et celle de BALARUC STADE 1 U17 D1 Territoriale, la Commission informe les clubs que les matchs de championnat des équipes concernées des 23 et 30 janvier 2022 sont reportées à une date ultérieure.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT U17

CORNEILHAN LIGNAN 1/JACOU CLAPIERS FA 1

Du 8 janvier 2022, reportée à une date ultérieure

Est reportée au 30 janvier 2022

U17 D1 TERRITORIALE

CLERMONTAISE 1/BALARUC STADE 1

Du 23 janvier 2022

Est reportée à une date ultérieure

BALARUC STADE 1/M. ST MARTIN AS 1

Du 30 janvier 2022

Est reportée à une date ultérieure

U17 AMBITION D1

⚽ Poule A

JACOU CLAPIERS FA 1/ASPTT MONTPELLIER 1

Du 23 janvier 2022

Est reportée à une date ultérieure

FORFAIT

BOUJAN FC 1

55066.1 – Coupe de l'Hérault U15 du 8 janvier 2022

À ST CLEMENT MONT 2

Courriel du 6 janvier 2022

Amende : 28 € (forfait notifié dans les dix jours précédant la rencontre en Coupe de l'Hérault)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL

AGDE RCO 1

55076.1 – Coupe de l'Hérault U15 du 9 janvier 2022

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 25 janvier 2022**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 18 janvier 2022 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire,
Patrick Ruiz